COMMUNIQUE

Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand, Julien BONY communique.

Suite aux élections municipales, il va être procédé au renouvellement des membres nommés par le Maire au conseil d'administration de Centre Communal d'Action Sociale de Clermont-Ferrand.

Conformément aux dispositions de l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les associations qui doivent être représentées, par au minimum un membre, sont les suivantes :

-Les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
-Les associations familiales sur proposition de l'UDAF ;
-Les associations de retraités et de personnes âgées ;
-Les associations de personnes handicapées.

En application de l'article R123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, lesdites associations proposent au Maire, une liste d'au moins trois personnes, sauf impossibilité dûment justifiée.

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concernées des personnes :

- Dûment mandatées par l'association qu'elles représentent, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
-Menant des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune ;
-Qui ne représentent pas une association qui serait fournisseur de services ou de biens et qui n'entretiennent aucune relation de prestations à l'égard du CCAS ;
-Qui ne sont pas membres du conseil municipal.

La proposition devra comporter :
-La liste des candidats (au minimum trois noms) indiquant leur identité complète ;
-Leur qualité ou leur implication dans le champ social ;
-La référence à la décision interne validant la candidature (conseil d'administration, bureau, ou décision du Président) et sa date.

La liste des personnes présentée par les associations concernées devront parvenir à **Monsieur le Maire**, **au plus tard le 27 avril 2026 à 16h** :
- **Soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception** à l'adresse suivante : Hôtel de Ville Direction générale – Madame Agnès FROMENT-Directrice générale des Services de la Ville et du CCAS 10 Rue Philippe Marcombes - BP 60 - 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1,
- **Soit par mail à l'adresse** : direction@ccas-clermont-ferrand.fr